

⚠ Avis : Version HTML simplifiée

Vous naviguez présentement sur la version HTML simplifiée de cette page. Certaines fonctionnalités peuvent être désactivées.

[Passer à la version standard.](#)



Gouvernement
du Canada Government
of Canada

Rechercher ARC



[Se connecter](#)

[Canada.ca](#) > [Impôts](#) > [Organismes de bienfaisance et dons](#)

Nouvelles et événements pour les organismes de bienfaisance

Renseignez-vous sur le nouveau contenu et les mises à jour sur les organismes de bienfaisance, y compris les changements et mises à jour réglementaires et législatifs, les lignes directrices, et l'obtention et la conservation de l'enregistrement.

Vous pouvez également vous renseigner sur les activités à venir et la façon de vous inscrire aux webinaires gratuits organisés par la Direction des organismes de bienfaisance.

▶ Filtre

[Filtre par mots clés](#)

Affiche de éléments

Mises à jour trimestrielles de la Direction des organismes de bienfaisance

Bienvenue à la quatrième édition des Mises à jour trimestrielles de la Direction des organismes de bienfaisance!

▼ Texte intégrale

Le printemps est arrivé un peu partout au pays, apportant un sentiment d'énergie renouvelée pour les mois à venir.

Un nouvel exercice financier a commencé au sein du gouvernement du Canada et nous voulons prendre un moment pour réfléchir aux nombreuses réussites, aux priorités et aux résultats du dernier exercice. Ces résultats ont pavé la voie à un exercice productif et nous avons hâte de voir tout ce que nous pourrons accomplir.

Nous aimerions aussi vous communiquer de l'information sur le processus d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance. Nous poursuivons notre travail important pour améliorer le processus et avons hâte de vous tenir au courant des derniers développements.

D'après les commentaires qu'on a reçus, bon nombre d'entre vous aimez être informés de nos interactions avec le secteur. Dans la présente édition, nous vous présentons une autre série d'engagements récents.

Enfin, nous avons deux webinaires très populaires prévus au cours des prochains mois. Lisez jusqu'à la fin pour en connaître les sujets!

Bilan de l'année

Au cours de l'exercice 2024-2025, la Direction des organismes de bienfaisance a travaillé fort pour soutenir le secteur de la bienfaisance en améliorant la transparence, la communication et la sensibilisation.

L'année en chiffres

L'une de nos priorités au cours du dernier exercice était d'améliorer notre transparence et nos communications. Voici un aperçu de nos efforts :

- Envoi de 40 messages aux abonnées de la Liste d'envois électroniques;
- Réponse à 14 609 demandes d'information écrites et à 62 597 demandes d'information téléphoniques adressées à notre équipe du service à la clientèle;
- Publication de plus de 200 mises à jour dans le site Organismes de bienfaisance et dons (pages Web nouvelles ou remaniées);
- Organisation de cinq webinaires sur divers sujets, auxquels ont assisté 3 007 participants.

Sensibiliser le secteur de bienfaisance

Dans le cadre de notre engagement à fournir aux organismes de bienfaisance les outils et les ressources nécessaires pour leur permettre de remplir leurs obligations et de réaliser leur important travail, nous avons développé divers matériels pédagogiques et les avons publiés dans notre site Web.

Voici un aperçu des faits saillants de la dernière année :

- **Lignes directrices mises à jour** : Nous avons révisé les lignes directrices CG-029 Soulagement de la pauvreté et l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance pour y inclure une terminologie à jour, de l'information sur les nouvelles règles relatives à l'accord de subventions à des donataires non reconnus, et plus de détails et d'exemples sur la façon dont votre organisme de bienfaisance peut offrir des logements abordables.
- **Ressources améliorées pour l'observation** : Nous avons mis à jour la page sur l'observation dans le secteur de la bienfaisance pour expliquer notre approche en matière d'observation et présenter des statistiques à jour.
- **Sensibilisation aux abus terroristes** : Nous avons publié de nouvelles ressources sur la sensibilisation des organismes de bienfaisance à l'abus à des fins terroristes, notamment une infographie et une liste de contrôle détaillée.
- **Contenu amélioré** : Nous avons mis à jour de nombreuses pages Web pour améliorer l'expérience utilisateur, inclure un langage simple et fournir des informations à jour sur divers sujets, tels que :
 - Produire une déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance enregistrés (T3010)
 - Les activités de financement par les organismes de bienfaisance enregistrés
 - Pénalités et suspensions
 - Nouvelles et événements pour les organismes de bienfaisance
- **Optimisation du site Web** : Nous avons commencé l'optimisation du site Organismes de bienfaisance et dons pour qu'il soit plus facile à chercher et à comprendre l'information, tant pour le secteur que pour le public.

Renforcer la transparence et l'engagement

Nous demeurons engagés à offrir au public et au secteur de la bienfaisance plus de renseignements sur la réglementation des organismes de bienfaisance. Guidés par ce but d'ouverture et de transparence, nous avons :

- participé à de nombreux engagements avec le secteur de la bienfaisance pour communiquer des mises à jour et répondre à des questions;
- identifié et souligné les trois principaux domaines d'inobservation et les principaux problèmes liés à l'inobservation que nous avons décelés au cours des exercices financiers précédents;
- publié les versions 2022 à 2023 et 2023 à 2024 du Rapport sur le Programme des organismes de bienfaisance. Pour consulter toutes les éditions du rapport, visitez la page Rapport sur le Programme des organismes de bienfaisance;

- lancé l'appel ouvert aux candidatures 2024 pour que les Canadiennes et les Canadiens puissent se joindre au Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance;
- publié le [Quatrième rapport du Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance](#). Pour plus d'informations ou pour consulter les rapports précédents, visitez la page [Comité consultatif sur le secteur de la bienfaisance](#).

Modifications législatives

L'exercice 2024-2025 a apporté son lot de défis, comme l'interruption du service de distribution du courrier de quatre semaines en novembre 2024, ce qui a eu des répercussions sur le secteur de la bienfaisance.

Pour atténuer ces répercussions, le ministère des Finances Canada a [annoncé](#) l'intention du gouvernement fédéral de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de repousser jusqu'au 28 février 2025 la date limite pour rendre les dons de bienfaisance admissibles à une aide fiscale pour l'année d'imposition 2024. Le ministère des Finances Canada a publié à cet effet un avant-projet de loi. Pour en savoir plus, allez à [Projet de propositions législatives et notes explicatives relatives à la Loi de l'impôt sur le revenu \(dons de bienfaisance\)](#).

Pour clarifier la situation, nous avons publié la page Web sur la [prolongation du délai de déclaration des dons de bienfaisance en 2024](#). Cette ressource fournit des renseignements détaillés aux contribuables qui font des dons de bienfaisance et aux organismes de bienfaisance ou autres donataires reconnus qui remettent des reçus de dons.

Collaboration avec le secteur de la bienfaisance

L'hiver ne nous a pas empêchés de tisser des liens avec le secteur!

Réunion du Groupe de recherche des utilisateurs des données de la T3010 (le 14 janvier 2025)

Nous avons continué notre participation au [Groupe de recherche des utilisateurs des données de la T3010](#), organisé par l'[Université Carleton](#). Lors d'une récente réunion, nous avons communiqué les mises à jour du formulaire T3010, Déclaration de renseignements des organismes de bienfaisance et avons obtenu des renseignements précieux de la part des chercheurs sur la façon dont ils utilisent des données tirées du formulaire T3010 dans leur travail.

Présentation d'AFP Québec (le 22 janvier 2025)

Nous avons fait une présentation virtuelle à l'[Association des professionnels en philanthropie \(AFP\) Québec](#) pour donner un aperçu détaillé des exigences relatives au maintien de l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance. Nous avons aussi participé à une séance de questions et réponses.

Réunion internationale des organismes de réglementation (le 29 janvier 2025)

Nous avons assisté à une réunion virtuelle internationale des organismes de réglementation, où les organismes de réglementation en matière de bienfaisance provenant de huit pays se sont réunis pour discuter de sujets de préoccupation et d'intérêt communs. Cette discussion à distance a fourni une plateforme pour échanger des points de vue sur deux grands sujets :

- le mouvement de décolonisation au sein des organismes de bienfaisance du monde entier;
- les paiements discrétionnaires relatifs au remboursement des legs caritatifs.

C'était l'occasion idéale d'en apprendre plus sur les enjeux auxquels font face les autres pays et de donner des nouvelles de la direction.

Imagine Canada - webinaire « Jouer selon les règles : guide électoral pour les OBNL » (le 5 février 2025)

Nous avons participé à un webinaire organisé par [Imagine Canada](#) et intitulé « Jouer selon les règles : guide électoral pour les OBNL ». La séance a donné de l'information sur les règles régissant les activités politiques pour les organismes de bienfaisance. Nous étions accompagnés d'experts d'Élections Canada et du Commissariat au lobbying du Canada pour discuter des principales règles et pratiques exemplaires pour les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif en période électorale. Cette discussion a mis l'accent sur les règles qui interdit à un organisme de bienfaisance d'appuyer des parties ou des candidats politiques, ou de s'y opposer, au Canada.

Présentations du Conseil national d'évaluation des archives (les 5 et 20 février 2025)

À la demande du Conseil national d'évaluation des archives, nous avons fait des présentations virtuelles sur les dons de biens culturels attestés à des archivistes et à des chercheurs. Ces séances ont eu lieu à Montréal (séance en français, le 5 février) et à Toronto (séance en anglais, le 20 février). Les séances ont permis de clarifier le rôle de l'Agence dans les crédits et les retenues d'impôt pour dons, et ont donné lieu à de riches discussions et à des commentaires positifs.

Discussion en classe sur le droit et la religion à Western Law (le 12 février 2025)

Sharmila Khare, directrice générale de la Direction des organismes de bienfaisance, a participé à une discussion en classe à la faculté de droit de l'Université Western, pour expliquer le rôle de l'Agence dans la réglementation du secteur. La discussion a porté sur notre interaction avec les communautés religieuses et les types de défis qui découlent de ce contexte.

Table ronde exclusive du Canadian Muslim Public Affairs Council (CMPAC) sur les défis du secteur de la bienfaisance (les 24 et 25 février 2025)

Nous avons été invités à la conférence et table ronde 2025 du Canadian Muslim Public Affairs Council (CMPAC), « Strengthening Solidarity Across the Charity Sector » (Renforcer la solidarité au sein du secteur de la bienfaisance). Cet événement a rassemblé des dirigeants du secteur, des universitaires et des intervenants du gouvernement pour discuter des défis systémiques des secteurs de la bienfaisance et des organismes sans but lucratif, principalement ceux des organismes de bienfaisance dirigés par des musulmans. Les discussions ont exploré divers thèmes, notamment les préjugés systémiques, les obstacles relatifs à la réglementation, et les incidences financières.

Présentation à la Hindu Federation (le 5 mars 2025)

Nous avons fait une présentation à la Hindu Federation, un regroupement de dénominations hindoues et d'autres organismes hindous du Canada, afin de clarifier les exigences relatives au maintien de l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance. Nous avons aussi participé à une séance de questions et réponses.

Knowledge Hub 2025 (le 24 avril 2025)

Nous avons fait une présentation dans le cadre du Knowledge Hub 2025, un événement organisé par l'Ukrainian Canadian Professional & Business Association de Toronto. Sharmila Khare, directrice générale de la Direction des organismes de bienfaisance, a donné des nouvelles de la Direction des organismes de bienfaisance et a souligné les principales priorités en matière d'observation. L'événement a été une excellente occasion d'établir des liens avec des bénévoles et des professionnels du secteur et appuyer le dialogue en cours sur des sujets réglementaires et opérationnels.

Conférence de l'Association du barreau canadien sur le droit des organismes de bienfaisance (le 25 avril 2025)

Nous avons participé à la Conférence de l'Association du barreau canadien sur les droits des organismes de bienfaisance et avons eu la possibilité de partager des nouvelles, y compris les initiatives à venir et les priorités pour la direction. Nous avons aussi discuté de la façon dont le secteur peut appuyer la responsabilité partagée du maintien de l'observation. Nous avons eu l'occasion d'établir des liens avec des professionnels du domaine du droit et de partager des points de vue sur des enjeux nouveaux et actuels.

Comprendre le processus d'enregistrement

Au sein de la Direction des organismes de bienfaisance, la Division de l'évaluation, des décisions et de la surveillance (ÉDS) est responsable de tout ce qui a trait à l'enregistrement, notamment :

- déterminer si les demandeurs du statut satisfont aux exigences de la common law et de la législation pour l'enregistrement à titre :
 - d'organisme de bienfaisance enregistré;
 - d'association canadienne de sport amateur (ACSA);
 - d'organisme de services nationaux dans le domaine des arts (OSNA);
 - d'organisation journalistique (OJ);

- d'autres donataires reconnus (ADR).
- donner des conseils techniques et législatifs aux :
 - représentants des organismes enregistrés;
 - demandeurs du statut d'organisme enregistré;
 - autres ministères;
 - cadres supérieurs;
 - cabinets d'avocats;
 - gouvernements provinciaux et étrangers.

Avant de présenter votre demande

Nous encourageons vivement les demandeurs à consulter le site Organismes de bienfaisance et dons pour obtenir plus d'information. Nous mettons constamment à jour nos ressources pour vous aider à :

- déterminer si vous devriez faire une demande d'enregistrement;
- comprendre des facteurs qui pourraient empêcher un organisme de s'enregistrer;
- comprendre des conséquences liées à l'inobservation des obligations relatives à l'enregistrement.

Nous nous efforçons de présenter les exigences relatives à l'enregistrement de la façon la plus transparente possible.

Comment présenter votre demande

Nous vous recommandons de présenter une demande d'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance au moyen du formulaire en ligne. Pour ce faire, connectez-vous à votre compte de l'ARC, où vous pourrez accéder à Mon dossier d'entreprise (MDE). Si c'est la première fois que vous utilisez nos services en ligne, allez à Accédez à nos services en ligne pour les organismes de bienfaisance pour obtenir plus d'information.

Si vous êtes un représentant autorisé, vous pouvez utiliser la plateforme Représenter un client pour présenter une demande au nom de l'organisme client.

Comme toujours, notre équipe du service à la clientèle est prête à répondre à toutes vos questions sur l'accès aux services en ligne, la présentation de la demande d'enregistrement, ou l'ensemble du processus d'enregistrement.

Après avoir présenté votre demande

Une fois la demande présentée, elle passe par différentes étapes avant qu'une décision finale soit prise :

- Examen initial : Nous vérifions si votre demande est complète. S'il manque des renseignements, nous vous appellerons ou vous enverrons une lettre vous demandant les informations nécessaires.
- Évaluation détaillée : Les demandes complètes sont envoyées à un agent pour un examen complet. Lors de notre examen, nous vérifions que le demandeur répond à toutes les exigences relatives à l'enregistrement à titre d'organisme de bienfaisance. Si nous avons besoin de plus d'information ou d'explication avant de prendre une décision, nous communiquerons avec votre organisme.

La collaboration est la clé de la réussite

Le processus d'enregistrement est un effort de collaboration. Nous dépendons des demandeurs, des comptables et/ou des avocats pour fournir une demande d'enregistrement complète. Nous pouvons consulter à l'interne d'autres divisions pour nous assurer que :

- les politiques sont appliquées de manière appropriée;
- les décisions relatives aux demandes sont constantes;
- les secteurs d'inobservations possibles, comme les particuliers non admissibles, sont corrigés.

Un processus axé sur l'éducation

Nous savons que les demandeurs visent à servir leurs communautés et que la majorité du secteur respecte les règlements. C'est pourquoi nous adoptons une approche axée sur l'éducation lorsque nous communiquons avec le secteur de la bienfaisance. Vous avez peut-être remarqué un changement dans le ton et la teneur de nos lettres. Même

si les demandeurs doivent toujours fournir tous les renseignements demandés, notre objectif est de vous aider à comprendre vos obligations en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Restez à l'affût

Au fur et à mesure que l'Agence adopte un environnement plus accessible et numérique par défaut, conforme aux Normes relatives au numérique du gouvernement du Canada, votre organisme de bienfaisance devrait profiter des outils numériques disponibles.

Nous mettons constamment à jour nos services en ligne afin d'en faciliter l'utilisation, tout en veillant à ce qu'ils soient sécuritaires, efficaces et qu'ils répondent aux besoins des Canadiens, des Canadiennes et du secteur de la bienfaisance.

Voici quelques-unes des améliorations les plus récentes :

- Service de vérification des documents – Ce service vous permet de vérifier votre identité et d'obtenir un accès immédiat à votre compte en ligne de l'Agence, éliminant ainsi l'attente d'un code de sécurité par la poste. Plus d'un million de personnes ont déjà utilisé ce service.
- Accès simplifié aux services numériques de l'Agence – Vous pouvez désormais accéder aux portails Mon dossier, MDE et Représenter un client avec le même identifiant.

Grâce à ces améliorations, de plus en plus d'organismes de bienfaisance choisissent de produire leur déclaration annuelle de renseignements (formulaire T3010) en ligne. Nous en sommes heureux et continuons d'encourager tous les organismes de bienfaisance enregistrés à produire leur déclaration en ligne dans MDE ou Représenter un client. Contrairement à la production de la déclaration sur papier, cela évite les retards, les pertes des déclarations et les coûts administratifs plus élevés.

En primeur : restez à l'affût pour savoir comment nous rendons plus facile que jamais la production de votre déclaration T3010!

Webinaires pour les organismes de bienfaisance et les autres donataires reconnus

Webinaires terminés

Au cours des derniers mois, nous avons continué à développer et à fournir des webinaires pour les organismes de bienfaisance.

- Les 28 et 30 janvier 2025 : Nous avons présenté un webinaire sur les Règles pour les organismes de bienfaisance accordant des subventions à des organisations donataires (donataires non reconnus) à 819 participants au cours de quatre sessions.
- Les 25 et 27 mars 2025 : Nous avons présenté un webinaire sur les Dons et reçus à 774 participants au cours de quatre sessions.

Webinaires à venir

Nous prévoyons deux webinaires au cours des prochains mois :

- Remplir votre formulaire T3010 en ligne : Un guide pour les organismes de bienfaisance.
- Inscription à votre compte de l'ARC : Un guide étape par étape pour les organismes de bienfaisance.

Si vous avez reçu ce courriel, vous êtes déjà inscrit et serez informé lorsque les inscriptions commenceront pour chacun de ces webinaires. Les places sont limitées; assurez-vous de vous inscrire tôt pour profiter de ces formidables possibilités d'apprentissage!

Vous pouvez aussi consulter la Galerie multimédia des organismes de bienfaisance pour visionner nos webinaires précédents.

Publié le : 14 mai 2025